

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2026-DPATE / T-105

portant interruption de la circulation routière

VOIE	R.D. 661
P.R.	PR 15 + 150 au PR 16 + 000
COMMUNES	HAMBACH
NATURE DES TRAVAUX	<i>Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Société S.E.B.L. - Grand Est</i> • Travaux de réalisation de la couche de roulement (rabotage + enrobés) sur le nouveau giratoire ZAC Europôle 2 (PR15+600).
DATES	• Nuit du mercredi 12 août au jeudi 13 août 2026 • Nuit du jeudi 13 août au vendredi 14 août 2026
SYSTEME D'EXPLOITATION	• Coupure et déviation générale de la circulation routière (coupure de nuit de 20h00 à 5h00)
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• Signalisation de chantier, de coupure, et de déviation à la charge de l'entreprise EUROVIA.

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;
Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières ;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Article 2 : Mode d'exploitation :

**Les travaux sur le nouveau giratoire nécessiteront une coupure totale de la circulation routière sur la RD 661 entre HAMBACH et WILLERWALD.
Coupure de nuit 20h00 à 5h00.**

Une déviation sera mise en place comme suit :

**HAMBACH > giratoire RD99/RD661 > RD661 > WOUSTVILLER > RD674 > RD174L >
GRUNDEVILLER > RD174L > RD656 > RICHEVING > HOLVING > RD656 > SARRALBE
> RD661 > WILLERWALD**
• Et vice-versa

Article 3 : Mme le Directeur du Patrimoine, de l'Aménagement des Territoires et de l'Éducation ;
M. le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale ;
M. le Directeur de la Société S.E.B.L. Grand Est à Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise EUROVIA à Forbach ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont
ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de
SARREGUEMINES et aux Maires des Communes de HAMBACH, WILLERWALD,
WOUSTVILLER, ERNESTVILLER, GRUNDEVILLER, REMERING-LES-PUTTELANGE,
RICHELING, HOLVING, SARRALBE, pour information.

METZ, le 03 / 08 / 2026

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2026-DPATE / T-105

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
 – Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
 B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- 1 Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale B.P. 41072 -
 57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et
 de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports
 B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1
- 1 M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
 S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ

- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz -
 Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01

- 1 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de SARREGUEMINES, pour exécution en ce qui
 le concerne.

- 9 MM. Les Maires des Communes de : HAMBACH, WILLERWALD, WOUSTVILLER,
 ERNESTVILLER, GRUNDEVILLER, REMERING-LES-PUTTELANGE, RICHELING,
 HOLVING, SARRALBE, pour information.
 mairie@hambach.fr contact@mairie-willerwald.fr mairie@woustviller.fr
 contact@ville-sarralbe.fr secretariat@holving.fr contact@mairierlp.fr
 contact@mairie-richeling.fr mairie.grundviller@numericable.fr ernestviller.mairie@gmail.com

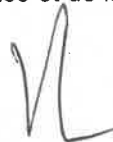
Copie transmise pour information :

- 2 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de SARREGUEMINES - BITCHE +
 DPATE/DRM/SDER/CORD57
- 1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR
- 1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY technicien.lorraine@kisio.com
- 1 M. le Directeur de l'Entreprise EUROVIA – ZI carrefour de l'Europe - 57600 FORBACH
 forbach@eurovia.com michel.meyer@eurovia.com
- 1 M. le Directeur de la Société SEBL Grand Est – 48 place Mazelle – 57000 METZ
 accueil@sebl.fr p.bredar@sebl.fr

Chrono SDER

METZ, le 03 / 08 / 2026

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

L'interruption de la circulation routière objet du présent arrêté étant liée à une intervention de la Société S.E.B.L., les éventuelles réclamations devront lui être adressées.